EXPÉRIMENTATION TERRITORIALE CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

SYNTHÈSE

L'égalité femmes-hommes

Avril 2025

kaléido'scop

INTRODUCTION

La Loi *(Loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée »)* **confie au Fonds d'expérimentation la mission de réaliser un Bilan.**
A la lumière des retours de la pratique des territoires et du pilotage national, de multiples sujets croisant l'expérimentation ont été identifiés.
Ainsi, ETCLD, pour approfondir le Bilan de 10 ans d'expérimentation, a commandé huit études ciblées sur les thématiques suivantes :

- **L'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap,**
- **La cohésion sociale et le «prendre soin»,**
- **Les logiques et parcours de formation**
- **L'égalité femmes-hommes,**
- **La transition écologique,**
- **La maturité coopérative des territoires,**
- **Le management inclusif,**
- **La mobilisation des Départements.**

L'ensemble de ces travaux est consultable en ligne.

Retrouvez l'intégralité du bilan de l'expérimentation sur bilan.etcld.fr

L'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD), lancée en 2016 et élargie en 2021, propose un cadre alternatif en repensant l'emploi à partir des personnes et des besoins territoriaux. Elle permet de questionner la définition traditionnelle du travail productif, qui invisibilise les formes de travail non rémunéré majoritairement exercées par les femmes.

Les données collectées par le Fonds ETCLD dressent le constat d'une surreprésentation des femmes (58% des personnes étant ou ayant été privées d'emploi) par rapport aux hommes dans l'expérimentation. Le bilan thématique cherche à comprendre les ressorts de cette surreprésentation : qu'est-ce qui, dans la structuration de l'expérimentation, permet de répondre plus spécifiquement aux besoins des femmes privées d'emploi ? Qu'est-ce que l'entrée dans l'expérimentation apporte à ces femmes ? Par quelles pratiques, quelles formes d'organisation est porté l'enjeu de l'égalité femmes-hommes dans les travaux des CLE et des EBE ?

AXE 1 : LE DROIT À L'EMPLOI : ROMPRE AVEC DES TRAJECTOIRES D'EXCLUSION

L'expérimentation TZCLD permet de rompre l'isolement et la précarité des femmes, en particulier à travers trois axes d'intervention : une définition de la privation d'emploi adaptable aux contextes locaux, des méthodes d'aller-vers permettant d'aller rencontrer les femmes en situation de précarité et d'isolement là où elles se trouvent et enfin, l'accès à un emploi en CDI.

Les discriminations sexistes et celles articulant le genre à d'autres critères sont un facteur important de sur-chômage des femmes, non seulement en raison des obstacles directs à l'embauche mais aussi à cause des répercussions que l'expérience des discriminations peut avoir sur les attitudes vis-à-vis de l'emploi. Le principe de non-sélectivité et les modes de mobilisation au sein de l'expérimentation conduisent à redonner une place à des femmes découragées ou fortement fragilisées par l'expérience de discriminations multiples ou de violences, notamment survenues en contexte d'emploi.

Les expériences traumatiques vécues dans le travail - discrimination, harcèlement, licenciements abusifs, violences sexistes, burn-out - ont des effets durables sur la santé mentale et contribuent à une perte de confiance en soi. L'expérimentation représente une opportunité de se projeter autrement dans le monde professionnel, dans un cadre où l'on met en avant leurs aspirations plutôt que leurs difficultés passées. Les EBE offrent un environnement de proximité pouvant protéger des attitudes sexistes, notamment venant des personnes extérieures (les clients, ...), mais des besoins persistent pour mieux encadrer les conflits internes entre salarié·es.

La systématisation d'actions de prévention et de dispositifs de signalement des violences, en particulier de celles sexistes et sexuelles, apparaît comme une action nécessaire pour poursuivre et renforcer l'engagement des EBE en faveur de l'égalité femmes-hommes. Une stratégie nationale de mutualisation des moyens et des réflexions en ce sens permettrait d'accompagner le renforcement des capacités des équipes et d'assurer que la protection des violences soit garantie avec la même exigence dans l'ensemble des territoires.

AXE 2 : L'EMPLOI CRÉÉ PAR L'EXPÉRIMENTATION : RENDRE LES FEMMES ACTRICES DE LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

L'adaptation du cadre de travail, notamment du temps de travail, est unanimement reconnue comme un levier majeur en faveur de l'égalité femmes-hommes. La possibilité de s'investir localement dans des activités utiles répond aux contraintes de mobilité. Cette flexibilité rend l'emploi accessible, tout en révélant le poids des inégalités liées au travail domestique et de soin qui freine l'accès des femmes à l'emploi rémunéré.

L'assouplissement des contraintes de temps et de mobilité proposé par l'expérimentation est une méthode incontestablement efficace de lutte contre la privation d'emploi des femmes. Cependant, les femmes, contraintes plus souvent au temps partiel notamment pour assumer leurs responsabilités familiales, accèdent à un revenu global inférieur à celui des hommes, davantage disponibles pour des temps pleins et moins impactés par la nécessité de rester auprès d'enfants malades ou de proches ayant besoin d'aide.

Au-delà des solutions de modes de garde, une réflexion plus globale sur les leviers possibles contre les inégalités femmes-hommes dans le temps disponible, y compris en termes de rémunération, apparaît comme une piste de développement pour le futur de l'expérimentation.

Le choix du métier étant une inconnue dans la plupart des trajectoires des femmes rencontrées, notamment en raison de l'assignation à des rôles genrés, la polyactivité représente pour elles l'ouverture de nouvelles opportunités. Pouvoir tester, se déplacer, choisir à la fois ce qu'elles souhaitent faire et ne pas faire, les conduit souvent à repenser leur projet professionnel. Bien qu'une certaine répartition genrée des activités au sein des EBE soit observée, celle-ci est à relativiser et peut s'expliquer par différentes clés de lecture : le temps nécessaire pour se représenter dans une activité loin de sa propre expérience, l'habitude ou non à s'investir dans des activités physiques, la possibilité de trouver dans l'emploi rémunéré une reconnaissance sociale d'activités réalisées jusque-là gratuitement.

AXE 3 : LE PARCOURS DANS L'EXPÉRIMENTATION : UN TREMPLIN POUR ENVISAGER D'AUTRES POSSIBLES

L'expérimentation ouvre également de nouvelles perspectives de renforcement des capacités, à la fois à travers la reconnaissance de compétences jusque-là invisibilisées et l'opportunité d'en acquérir des nouvelles, via l'accompagnement proposé aux volontaires et surtout le parcours en EBE.

Rentrer dans l'expérimentation est pour la majorité des femmes rencontrées une opportunité de se remettre au centre, ou, pour utiliser un mot qui est revenu à plusieurs reprises, dans les trois territoires, d'«exister », c'est-à-dire avoir une identité sociale de femme qui ne se définit pas uniquement en tant que mère ou conjointe.

C'est particulièrement au sein des EBE que l'expérimentation prouve qu'une autre place est possible pour les femmes dans l'emploi, tout en produisant des effets au-delà de l'emploi, que ce soit au sein de la famille (à travers une relative redistribution des rôles dans la sphère domestique) ou dans les entourages (par le changement des représentations sur les places sociales des femmes et leurs capacités, chez d'autres professionnel·les ou des proches).

CONCLUSION

Les points saillants de l'analyse sont :

1. **La prise en compte de situations invisibilisées dans les chiffres du chômage** : l'interprétation de la privation d'emploi adaptée aux réalités de chaque territoire permet à l'expérimentation de s'attaquer au « halo du chômage » qui touche particulièrement les femmes : situations de sous-emploi (temps partiel subi), emploi précaire (cumul de CDD, d'employeurs), inactivité subie (indisponibilité à travailler due à l'assignation aux soins aux proches, au découragement, au manque de modes de garde, etc.).

2. **Une surreprésentation des femmes dans les tranches d'âges où les contraintes familiales sont les plus fortes :** au sein de l'expérimentation, plus d'une femme volontaire sur quatre a entre 35 et 44 ans. Elles sont deux fois plus nombreuses que les hommes dans cette tranche d'âge.

3. **Le temps choisi** : l'adaptation du temps de travail aux contraintes domestiques et familiales spécifiquement rencontrées par les femmes, leur permet de sortir de la fatalité de l'emploi impossible. 48% des femmes salariées au sein de l'expérimentation travaillent à moins de 80% (contre 31% des hommes).

4. **Une reconnaissance du travail invisible** : l'expérimentation contribue à révéler et valoriser des compétences développées dans le cadre d'activités hors emploi rémunéré de soin aux autres, de travail domestique ou de bénévolat, souvent non reconnues pour l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle.

5. **A travers la non-sélectivité, la neutralisation des discriminations à l'embauche** liées au genre et multifactorielles (articulant le genre à l'âge, à l'origine, à la situation de handicap, au port du voile, aux problématiques de santé, au quartier de résidence notamment) qui sont une cause importante du sur-chômage des femmes.

6. **Le rôle essentiel du travail de proximité** : les dynamiques d'aller-vers mises en place par les CLE permettent de toucher des femmes en grande précarité ou éloignées de l'emploi depuis longtemps, souvent absentes dans les dispositifs d'insertion.

7. **Des réponses à la privation d'emploi des femmes qui s'articulent principalement au sein des EBE, tout en produisant des effets au-delà de l'emploi,** que ce soit au sein de la famille ou plus largement des espaces sociaux où les femmes évoluent.

8. **Une expérience acquise pouvant être traduite en modèle d'intervention** pour accompagner le changement des pratiques et inspirer les politiques publiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les modalités de l'enquête

L'étude articule l'analyse des données quantitatives à celle de données qualitatives collectées dans trois territoires d'expérimentation : Moulins-Engilbert, Port-Jérôme-Sur-Seine, Lyon 8ème La Plaine-Santy. L'enquête de terrain réalisée dans chacun de ces trois territoires s'appuie sur des observations, des entretiens et des focus-groupes avec des actrices et acteurs de l'expérimentation, des salarié·es et des volontaires, et plus particulièrement des femmes. Une approche biographique a été proposée à ces dernières, pour reconstituer leur trajectoire et ainsi caractériser la privation d'emploi qu'elles vivent ou ont vécu.

Le prestataire du bilan Logiques et parcours de formation

Ce bilan a été réalisé par Mathilde Aladame, chargée d'études et de démarches participatives, et Simona Mattia, sociologue intervenante dans le champ des politiques publiques et démarches de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité femmes-hommes.
Elles font partie de la coopérative Kaléido'Scop, SCOP organisée en Coopérative d'Activité et d'Emploi, fondée en 2006 à Saint-Etienne, qui rassemble des entrepreneur·es salarié·es basé·es dans le territoire rhônalpin, venu·es d'horizons divers. Son activité est organisée autour de trois grands champs d'intervention : le soutien à l'action contre les injustices sociales, l'impulsion de démarches participatives, collaboratives et contributives, l'accompagnement de la transformation des territoires.